



## Reprise ancienneté

-----  
Par JeremieK

Bonjour,

Je suis dans une entreprise depuis 4 ans, lors de mon embauche mon ancienneté de 13 ans a été reprise.

Elle figure bien sur mon bulletin de salaire depuis le début de mon contrat avec une date d'ancienneté remontant jusqu'à 2005 et aujourd'hui mon employeur m'a remis un bulletin de salaire sans reprendre mon ancienneté.

Je lui demande pourquoi il ne veut pas me répondre.

Suis-je dans mon droit de demander la remise de la date d'ancienneté comme avant ?

Pour info cette reprise d'ancienneté figure dans la convention collective.

Et quel recours ai-je si l'employeur refuse ?

D'avance merci

Cordialement